

CAS «Sécurité routière»

Règles de base

Structure du CAS

Le CAS est de conception modulaire (voir figure 1). Les modules peuvent également être suivis individuellement. Ils peuvent être pris en compte pour le diplôme lors d'un déroulement postérieur du programme CAS. Le module «Travail de mémoire» exige en premier lieu la réussite de tous les modules précédents.

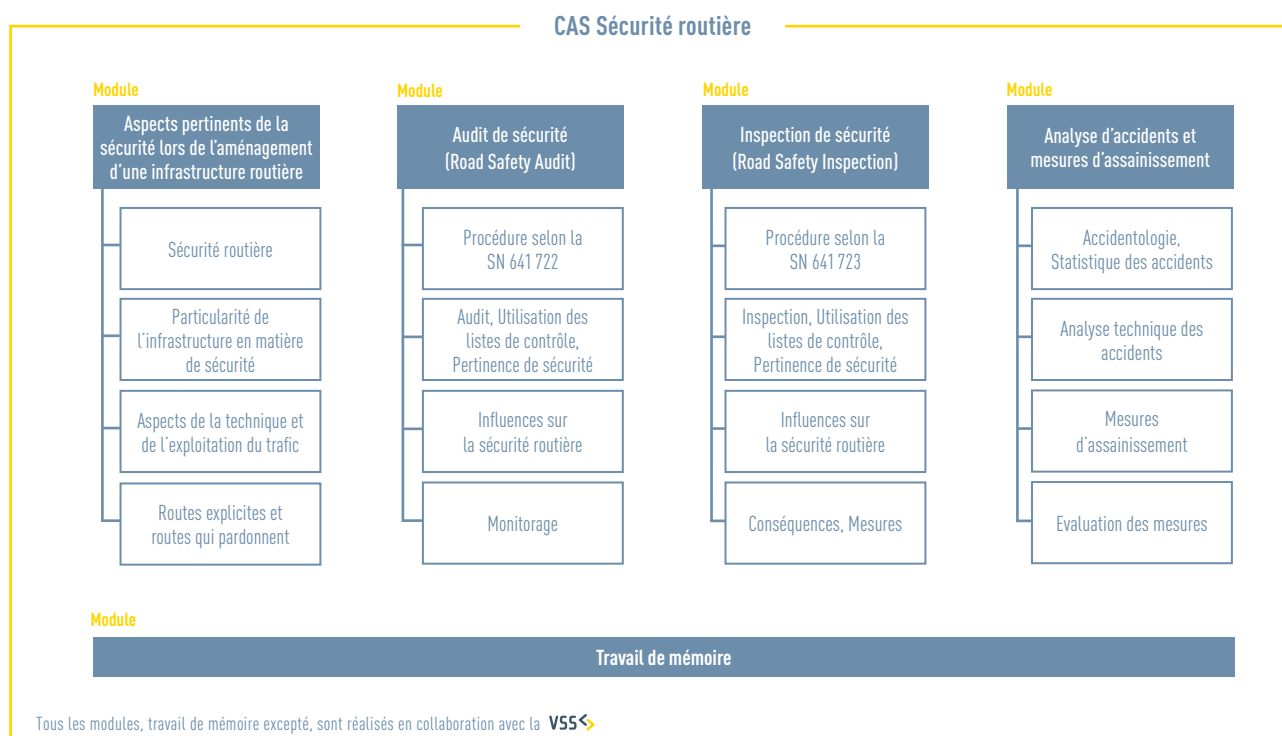


Figure 1: Vue générale du CAS «Sécurité routière».

Possibilités d'inscription

Plusieurs variantes d'inscription sont proposées (voir figure 2). Les participants ayant suivi le cours complet se verront remis un certificat CAS de 12 crédits ECTS.

Le temps de travail nécessaire au CAS est estimé à 300 à 360 heures de travail. 40 % environ sont réservés à l'enseignement, le reste étant réparti entre l'autoapprentissage (y compris les travaux de module) et les examens. Ces dernières varient selon le module.

Type d'inscription	Examen module	Travail de mémoire
A CAS complet , avec travail de mémoire et 12 crédits ECTS	oui	oui
B Module individuel , avec examen et crédits ECTS (2 ou 3 selon module) et certificat VSS	oui	non
C Module individuel , avec attestation VSS de formation continue	non	non

Figure 2: Structure du CAS.

Les inscriptions se font auprès de la VSS à l'adresse suivante: www.vss.ch/aus-und-weiterbildung/online-anmeldung/

Les conditions générales de la VSS et de la BFH relatives à la formation continue s'appliquent.

De plus amples informations peuvent également être trouvés sur le site internet de la formation continue dispensée par la BFH: www.ahb.bfh.ch/casstrassenverkehrssicherheit

Le nombre maximal de participants par module est de 20.

Vue générale des modules et conditions de base					
Module	Aspects pertinents de la sécurité lors de l'aménagement d'une infrastructure routière	Audit de sécurité	Inspection de sécurité	Analyse d'accidents et mesures d'assainissement	Travail de mémoire
Crédits ECTS (A, B)	3	2	2	3	2
Durée					
Enseignement (A, B, C)	32 leçons (4 jours)	24 leçons (3 jours)	24 leçons (3 jours)	32 leçons (4 jours)	-
Travail individuel y.-c. travail de mémoire	~ 30-55 h	~ 20-35 h	~ 20-35 h	~ 30-55 h	~ 60 h
Examen (A, B)	8 h (1 jour)	8 h (2 x ½ jour)	8 h (2 x ½ jour)	8 h (1 jour)	
Période enseignement	en l'espace de 2 mois	en l'espace de 2 mois	en l'espace de 2 mois	en l'espace de 2 mois	-
	Printemps 2019	Automne 2018	Automne 2018	Automne 2019	Hiver 2019/20
Coûts CAS complet (A)					
Membre individuel VSS	CHF 7800 (CAS complet, tous les modules)				
Non-membre VSS	CHF 8800 (CAS complet, tous les modules)				
Coûts module individuel (B)					
Membre individuel VSS	CHF 3300	CHF 2650	CHF 2650	CHF 3300	CHF 1200
Non-membre VSS	CHF 3550	CHF 2900	CHF 2900	CHF 3550	CHF 1200
Coûts module individuel (C)					
Membre individuel VSS	CHF 2700	CHF 2050	CHF 2050	CHF 2700	
Non-membre VSS	CHF 2950	CHF 2300	CHF 2300	CHF 2950	

Figure 3: Vue générale des différents modules selon le type d'inscription (A, B, C).

Public visé

Le CAS «Sécurité routière» s'adresse en premier lieu à des ingénieurs et spécialistes expérimentés issus de bureaux d'ingénieurs, de planification ou d'administrations en charge de la planification, de l'élaboration de projet et de l'exploitation d'infrastructures routières.

Conditions d'admission

Une formation de base dans les domaines de la construction routière ou des transports (HES, EPF ou équivalent). Selon les modules, une expérience de plusieurs années dans les domaines du projet routier, de la technique des transports, de l'aménagement et de l'exploitation des infrastructures routières ainsi que de la sécurité routière constituent une condition de base pour l'admission au cours. La direction décide de l'admission au cours sur la base du dossier présenté.

Lieu des cours

BFH (Berthoud ou Bienne) et VSS (Zurich)

Organisation et contacts

- Groupe de direction du CAS: Marion Doerfel (BFH), Nicolas Bueche (BFH), Christian Schäfer (VSS)
- Responsable CAS: Marion Doerfel (BFH) | marion.doerfel@bfh.ch
- Inscriptions: Marlies Mächler (VSS) | 044 269 40 20 | m.maechler@vss.ch
- Administration CAS: Tatjana Baumgartner (BFH) | 034 426 41 76 | tatjana.baumgartner@bfh.ch